

# Le Master enseignement et éducation conseiller principal d'éducation (M2E CPE)

Le master M2E CPE est mis en place dans le cadre de la réforme de la formation des personnels enseignants et d'éducation. Il ouvre en septembre 2026 à l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe.

## Public visé par le M2E CPE

Le M2E CPE est prioritairement destiné à assurer la formation initiale des lauréats du concours de recrutement externe de conseiller principal d'éducation « bac+3 », qui sont rémunérés pendant le master. En première année de master, ces lauréats disposent du statut d'élèves fonctionnaires et en seconde année, ils sont fonctionnaires stagiaires.

Ce master s'adresse également à d'autres publics. Il assure une formation au métier de professeur de conseiller principal d'éducation pour les personnes non lauréates d'un concours ou désireuses de se former à ce métier sans nécessairement vouloir passer les concours. Les conditions sont précisées sur la plateforme nationale Mon Master lors des phases de candidature : <https://monmaster.gouv.fr/formation>.

## Débouché principal : conseiller principal d'éducation

### Un regard sur le métier

Les CPE exercent dans le second degré, en collège ou en lycée. Ils participent à la mission éducative des établissements. Leurs fonctions sont exercées sous la responsabilité du chef d'établissement et se situent dans le cadre général de la vie scolaire. Les CPE contribuent à placer les élèves dans les meilleures conditions d'apprentissage possibles.

Leurs responsabilités se répartissent principalement dans les trois domaines suivants :

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement avec l'ensemble de la communauté éducative et contribuer à une citoyenneté participative des élèves ;
- Assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves en lien avec les équipes pédagogiques et médico-sociales, afin de permettre le développement de relations de confiance avec les familles ou les représentants légaux des élèves ;
- Organiser l'espace scolaire et la gestion du temps au sein de l'externat, de la demi-pension et de l'internat (le cas échéant), contribuer à la qualité du climat scolaire, et animer l'équipe vie scolaire dans un souci d'efficacité et de sécurité des élèves.

### L'évolution professionnelle du CPE

Comme pour tout fonctionnaire, la rémunération principale des CPE augmente périodiquement au fur et à mesure qu'ils gravissent les échelons à l'intérieur de leur grade : à chaque échelon correspond un indice qui détermine le montant de la rémunération principale.

Par ailleurs, les CPE peuvent évoluer au sein de l'éducation nationale. Ils peuvent, en suivant des formations ou préparant des certificats, exercer de nombreuses fonctions complémentaires. Par la voie de concours, ils peuvent changer de métier, comme devenir inspecteur ou chef d'établissement

Les CPE peuvent également poursuivre une démarche de développement professionnel en s'engageant dans une démarche de recherche (master recherche, études doctorales), notamment dans le domaine de l'éducation et de la formation.

## **Organisation du master M2E CPE**

Le master M2E CPE est proposé en formation initiale par l'INSPE de l'académie de la Guadeloupe. Le master comporte un parcours lauréat de concours et un parcours pour les autres publics.

La formation intègre un enseignement visant la maîtrise de l'anglais ou de l'espagnol en référence au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

### **Une formation articulée autour de quatre blocs de compétences**

La formation s'articule autour de quatre blocs de compétences complémentaires qui couvrent toutes les dimensions des métiers visés :

- Bloc 1 - Organiser la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être, à la sécurité et à la qualité des apprentissages ;
- Bloc 2 - Adapter sa pratique professionnelle au contexte d'exercice et à la diversité des élèves en vue de la réussite de tous ;
- Bloc 3 - Agir dans le cadre des principes du service public d'éducation ;
- Bloc 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel.

Cette architecture pédagogique est enrichie par l'intégration de savoirs issus de la recherche universitaire et par l'implication de professionnels expérimentés. Cette combinaison entre théorie académique et pratique professionnelle favorise une formation de qualité, ancrée dans la réalité des établissements scolaires et des territoires d'exercice.

### **Stages et apprentissage progressif du métier**

Les périodes de stage constituent le cœur de la formation, permettant une intégration progressive dans l'exercice professionnel. En première année, les étudiants lauréats de concours bénéficient d'une phase d'observation et de pratique accompagnée de douze semaines. En seconde année, les fonctionnaires stagiaires accèdent à un stage en responsabilité à mi-temps, filé sur toute l'année, leur confiant ainsi des responsabilités pédagogiques. L'autre mi-temps est consacré à la formation à l'INSPE. Les précisions sur les stages pour les autres publics (dont les non lauréats du concours) seront apportées ultérieurement. L'articulation étroite entre enseignements et expériences de stage assure une cohérence pédagogique, chaque stage étant préparé, analysé et exploité, selon les dimensions didactique, pédagogique, éthique et institutionnelle du métier.

## **Maquette pédagogique**

Disponible dès validation par les instances de l'INSPÉ et de l'université.

## **Adossement à la recherche**

Le M2E CPE s'appuie principalement sur l'expertise du CRREF (Contextes, Recherches et Ressources en Éducation et Formation), unité de Recherche de l'université des Antilles (UR6\_3). De plus, en fonction des thèmes des mémoires de M2, d'autres unités de recherche de l'université des Antilles peuvent être sollicités (CRILLASH, LAMIA...), mais également des organismes extérieurs.

## **Responsable du M2E CPE**

**Madame Patricia Marin**

## **Plus d'informations**

Vous trouverez en suivant les liens ci-dessous plus d'information sur le métier de CPE et les concours :

<https://www.education.gouv.fr/etre-conseillere-conseiller-principale-d-education-11459>

<https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-principaux-d-education-cpe-6719>

Vous trouverez en suivant le lien suivant l'arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053368704>

Vous trouverez en suivant le lien suivant l'arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053368704>